

000 774

Depose au rang des Minutes du
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
de BOULOGNE SUR MER le 14 SEP 1993

Le Greffier, Q. 11

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
BOULOGNE S/MER
-:-:-:-

LE SOUSSIGNE :
=====

Monsieur Jean-Luc LOZINGUEZ
demeurant à HESDIGNUEL 62360, 13 route de Carly.

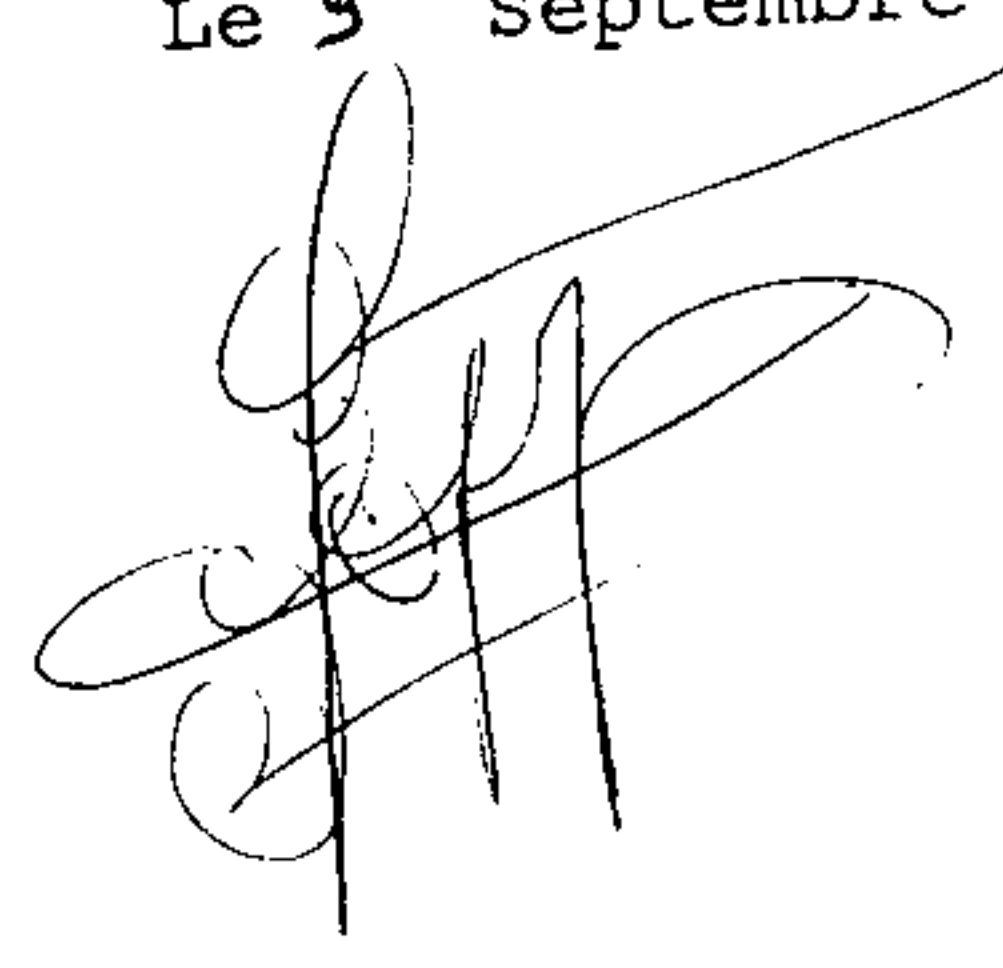
Agissant en qualité de Gérant de la société civile
"S.C.H.L." au capital de 50 000 Francs dont le siège est à DESVRES
62240, 8 rue du Stade, immatriculée au Registre du Commerce et des
Sociétés de BOULOGNE S/MER sous le numéro D 379 463 979.

A L'HONNEUR DE VOUS DEMANDER, conformément aux
dispositions de l'article 40 de la loi 66-537 du 24 Juillet 1966
relatif aux apports en nature dans les Sociétés à Responsabilité
Limitée, de bien vouloir désigner un Commissaire aux Apports avec
pour mission d'évaluer mais aussi vérifier les biens en nature
composant l'actif social de la société civile "S.C.H.L.",
préalablement à sa transformation en SARL.

Le Commissaire que vous désignerez pourra obtenir tous
renseignements et documents lui permettant d'accomplir sa mission
en s'adresser au signataire de la présente.

Profond respect.

FAIT A DESVRES,
Le 9 Septembre 1993.



62-02
Greffier du Tribunal
de Commerce de Boulogne/Mer
Dépôt N° 418
du 14 SEP. 1993

RCS BOULOGNE
N° Réf. 90 D 174

ORDONNANCE

Nous,

Monsieur J.F. DELPIERRE , JUGE
Faisant fonction de
Président du Tribunal de Commerce de BOULOGNE S/MER,

Vu la requête présentée par Monsieur Jean-Luc LOZINGUEZ
demeurant à HESDIGNEUL 62360, 13 route de Carly, agissant en
qualité de Gérant de la société civile "S.C.H.L." au capital de
50 000 Francs dont le siège est à DESVRES 62240, 8 rue du Stade,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOULOGNE
S/MER sous le numéro D 379 463 979.

Vu les dispositions de l'article 193 de la loi du 24
Juillet 1993,

Désignons en qualité de Commissaire aux Apports :

Monsieur René COBERT

Lequel aura pour mission :

- D'évaluer et vérifier les biens en nature composant
l'actif social de la société "S.C.H.L.", société civile,
préalablement à sa transformation en SARL.

FAIT A BOULOGNE S/MER,

Le 14 SEP. 1993

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

